PÔLE PILOTAGE DE L'EFFICIENCE **ET DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

7 bis, allée de l'île Gloriette 44093 Nantes Cedex 1

T. 02 40 08 70 20 F. 02 40 08 70 25 bp-pole-finances@chu-nantes.fr

DIRECTRICE DU PÔLE Sophie Douté

DECISION PPERF N°10 011/2018 FIXANT LA REDEVANCE POUR LES CEREMONIES FUNERAIRES A COMPTER DU 1er FEVRIER 2018

CENTRE HOSPITALIER

UNIVERSITAIRE DE NANTES

PILOTAGE ACTIVITÉ-RESSOURCES **ET CONTRACTUALISATION INTERNE**

Sophie Douté DIRECTRICE

AFFAIRES FINANCIÈRES

Ronan Guiheneuf DIRECTEUR

RECETTES ET DOSSIER PATIENT

Marie Boyer DIRECTRICE

CELLULE CONTRÔLE INTERNE COMPTABLE ET FINANCIER

Anne Passelande RESPONSABLE

Vu l'article L6143.7 de la loi 2016-41 du 26 janvier 2016, la redevance pour les cérémonies funéraires est portée, à compter du 1er février 2018, à :

- Cérémonie pour adulte 108,68 euros - Cérémonie pour enfant..... 69,19 euros

Ces frais seront facturés à la famille en même temps que les frais de séjour du défunt à la chambre funéraire.

Fait à Nantes, le 🤈 0

Ronan GUIHENEUF

Directeur des Affaires Financières Direction du Pôle Pilotage de l'Efficience

et des Ressources Financières